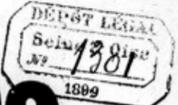


# LE Journal de Nanterre



ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA ENREGISTRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3

donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

**Cabinet de M. Edouard Lambert**  
18, Boulevard du Levant 18  
NANTERRE

**AFFAIRES LITIGIEUSES — RECouvreMENTS ASSURANCES**  
**VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS**

**LOCATIONS DE SUITE**  
Grand étang poissonneux, alimenté par une source dépendant de la propriété.  
17 hectares de terres labourables. Les constructions à elles seules ont coûté plus de 150,000 fr.  
A vendre pour cause de départ.  
Net..... 80,000 fr.

**MAISON de campagne** bien construite, jardin de 700 m. boisé, sur avenue ombragée, à 6 min. de la gare, pour cause de départ 25,000 fr.

**TERRAIN** enclous de murs et grilles propre à la construction, situé sur av. ombragée, pouvant se diviser par lots, contenance 2,400 mètres.

**MAISON de campagne** avec jardin de 600 m. complètement restaurée. Carrière, salle de bains, 4 pièces au rez-de-ch. au 1<sup>er</sup>, eau et gaz, occasion 18,000 fr.

**TERRAIN** propre à construire près des Carrières-aux-Loups, avec façade de 30 m. sur la rue de Courbevoie. Eau de Seine. Contenance 730 m. environ.

**VENTES**  
Occasion exceptionnelle  
**BEAU DOMAINE**, à 4 kil. de Vichy.

Ce domaine comprend : 1<sup>er</sup> Maison de maître, dite château ; très élégante et de bonne construction. Sous-sol : Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices.

**PROPRIÉTÉ**, près Brie-Comte-Robert. Maison sur caves et sous-sol, 3 perons, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1<sup>er</sup>, grenier au dessus.

**CONSTRUCTION** élégante. Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance de 2300 m. 14,000 fr. Facilité de paiement.

**INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES**

**BARON, Constructeur-Mécanicien**  
Médaille d'Or — Paris 1895  
Travaux de précision. Pièces de tous sur bois et tous métaux — Travail à façon  
**USINE A VAPEUR**  
Bicyclettes et Tamdems sur commandes — Réparations de Cycles  
**15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE**

**GRANDE EPICERIE CENTRALE**  
PRODUITS ALIMENTAIRES  
Maison spécialement recommandée  
Ancienne Maison LESIMPLE

**P. DUBOUVEIX Successeur**  
2, Rue du Marché, NANTERRE

**SPECIALITÉ DE CAFÉS, VINS & SPIRITUEUX**  
Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.

**VINS depuis 0 fr. 40**  
**CAFÉ INCOMPARABLE** Le Seul vrai mélange d'Amateurs  
Café mélange supérieur 2 80 / Café mélange 2<sup>e</sup> Choix 2 40  
1<sup>er</sup> Choix 2 60 — 3<sup>e</sup> — 2

**DÉPÔT DU THE SAMSON**  
**LIVRAISON A DOMICILE**

**PASQUIER, horloger**  
7, Rue Sadi-Carnot  
NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.  
REMONTAGE DE PENDULES à l'année

**VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL**  
Bue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

**ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY**  
**ALEXANDRE LE BOTMEL**

**SUCESSEUR**  
SPECIALITÉ POUR PUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES  
PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

**GROS LOTS 500.000 FRANCS**  
**100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS**

Pour cinq francs on reçoit SIX numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain des OBLIGATIONS 114 VILLE DE PARIS 1898 Titres garantis. — Un lot de 200,000 francs, 1 lot de 100,000 francs, 1 lot de 10,000 francs ; Lots : 1,200,000 fr. l'an.  
Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage 6 Nov. des OBLIGATIONS 5<sup>e</sup> FONCIERES 1885. Tirages garantis. — Un lot de 100,000 fr., 1 lot de 25,000 fr., 5 lots de 5,000 fr. ; Lots : 1,200,000 fr. l'an.  
Pour trois francs on reçoit QUINZE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain, des BONS EXPOSITION 1900. Titres garantis. — Un lot de 100,000 francs, 1 lot de 10,000 francs, 2 lots de 5,000, 150 lots, 140,000 fr. Prime gratuite pour tous. — Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX et C<sup>ie</sup>, 58, rue Maubeuge, Paris.

**A VENDRE Belle Armoire à glace à 3 Portes BELLE OCCASION**  
S'adresser aux bureaux du Journal.

**USINE A GAZ DE RUEIL**  
**PRIX DU COKE**  
Pris à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile  
N° 0 .... 1 fr. 70 1 fr. 80 dans les 24 heures  
N° 1 .... 1 fr. 60 1 fr. 70 de la commande  
N° 2 .... 1 fr. 50 1 fr. 60  
Grésillon . 1 fr. 20 1 fr. 30

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05  
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10  
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie  
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25  
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50  
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.  
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

**A VENDRE TRICYCLE**  
Première Marque  
BELLE OCCASION  
S'adresser aux bureaux du Journal.

**4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4 RUEIL**  
**L. LEHIEULLE**  
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

**OPTIQUE**  
LUNETTES et Lunettes  
MONTURES et Lunettes  
Exécution rapide  
Remontages de Pendules à l'année  
Réparations en tous genres  
FANTAISIE RICHE - ARTICLES DE FUMEURS  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
BIJOUTERIE DEUL, OR ET ARGENT  
BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

**PRETS**  
sur signature à toutes personnes solvables, à 0/0, rien d'exceptionnel. Ecrire : l'immobilière, 45, rue Rochecouart, PARIS

**Grand Magasin de chaussures**  
56, Rue du Chemin-de-Fer. 56  
NANTERRE  
Ancienne Maison FROBONT  
**MAUMONT Succ<sup>r</sup>**  
Chaussures de fatigue et de luxe  
Spécialité pour dames, fillettes et enfants  
Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

**PENDULES EN TOUS GENRES**  
Coussins pour Couronnes de Mariées  
Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées  
Petite et Grande Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc  
TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

**ACHAT D'OR & D'ARGENT**  
**PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES**  
PRETES A L'EMPLOI  
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles  
Meubles, Outils, etc.

**LA MANGANINE**, couleur à l'huile très brillante et solide  
**PEINTURES AU VERNIS**  
**LA RESISTANTE**, Couleur à la colle en 14 nuances  
**PEINTURE PORCELAINÉ** — Peinture pour tuyaux de poêle  
**URALDA** seule véritable **PEINTURE EMAIL**  
VERNIS EMAIL A FROID, SICCATIF POUR PARQUETS  
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

**CARBURE DE CALCIUM**  
Pour Appareils et Lanternes  
**DAZEVILLE** 17, rue du Bois  
NANTERRE  
NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS  
Imp. HUBY, 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

## Des ténèbres Encore des ténèbres Toujours des ténèbres

L'incommensurable Secrétaire de la majorité réactionnaire du Conseil municipal avait fait étaler sur tous les murs possibles de notre localité, son nom élégant (je m'en rapporte aux dames).

Il protestait contre les actes arbitraires de l'administration qui lui châtrait, comme à un simple ennuque, la moitié de son procès-verbal (n'y va pas là, chers lecteurs, aucune allusion).

Maintenant, c'est tout le contraire, il prétend que l'administration ralonge la sauce et pour empêcher la publicité complète des séances du Conseil municipal, il envoie au Maire de Nanterre du papier timbré.

Allons, en conscience, qu'en pensez-vous ?  
Qui est-ce qui est le plus timbré, le papier ou le bonhomme ?  
Il prend donc la population de Nanterre pour de vulgaires bourriques ?

Je crois décidément que le secrétaire de ces Messieurs continue à se laisser monter le coup — par l'ami de notre cher ami V. Ridique.

Mais j'y pense, ne serait-ce pas aussi le fameux comité des Carrières de Nanterre, qui l'aurait aussi poussé à cet acte de démence ?  
Ces Messieurs (ne pas confondre avec citoyens) craignent la lumière. — Ils sont les conspirateurs des ténèbres.

Ils ont peur que les électeurs connaissent à fond la petite cuisine qu'ils confectionnent dans la maison commune.

Mais, qu'ils ne s'y trompent pas, nous éclairerons nos concitoyens quand même.  
Nous n'y faillirons pas.  
L'article 58 de la loi du 5 avril 1884 nous fournit une arme légale. Tout citoyen a le droit de publier les procès-verbaux du Conseil et cela intégralement.

Les séances sont publiques. L'affichage doit être public.  
Et quand même, de toute façon, par la voie du journal, nous continuerons à dévoiler aux électeurs vos turpitudes publiques et même ce que votre fameux Comité trame dans l'ombre contre nos intérêts et contre la liberté.

Jules OUVRIER.  
Ne vous mettez pas à table avant d'avoir pris pour apéritif de l'Amara Blanqui. La réputation de cet amer délicieux et hygiénique aux écorces d'orange fraîches de Nice n'est plus à faire.

**Le nouveau service du Tramway**  
La Compagnie des tramways de Paris à Saint-Germain vient de faire afficher le tableau de la marche des trains pour le service d'hiver.

Pour la 1<sup>re</sup> fois nous continuerons, en hiver, à avoir 2 trains par heure entre 7 h. 57 du matin et 6 h. 57 du soir au départ de Nanterre pour Paris) et entre 8 h. 45 du matin et 7 h. 45 du soir au départ de Paris.)  
C'est une amélioration très sensible à l'ancien service et nous ne pouvons qu'en féliciter la direction.

Nous aurions voulu cependant voir le service complet commencer plutôt au départ de Paris. Le train de 8 h. 15 est réclamé, nous le savons, par les commerçants qui vont à la halle le matin et qui ne peuvent guère prendre 7 h. 45. S'ils manquent celui-ci il leur faut attendre une heure.

**LA FRATERNELLE..... ?**  
Un certain nombre de démissions viennent de se produire dans cette société, d'autres se produiront encore jusqu'au moment où, complètement désorganisée, elle mourra de sa belle mort, pour faire place à une société utile et répondant réellement aux nécessités de son titre.

A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de relever les incorrections de cette étrange société et chaque fois j'ai été violemment pris à partie.

Il n'y a pas longtemps, à propos d'une juste observation que j'avais faite, un des membres a, parait-il, fait un article plein de sous-entendus et de méchancetés qu'il s'est bien gardé de signer. Le polisson sait qu'il y a quelquefois danger à mettre son nom au bas des ordures que l'on fait. N'ayant pas l'habitude de lire les articles au bout desquels on ne met pas un nom, je me suis abstenu, on me l'a signalé, j'ai haussé les épaules et j'ai continué.

A peu de temps de là, les mêmes membres de la même Société ont voulu m'exclure ; ils ont discuté sur mon cas, gravement, comme s'il était d'usage de prendre de telles mesures sans avoir même entendu l'intéressé. Il n'y a qu'ici et dans ce milieu là qu'on voit ça. — Notez bien que je n'avais jamais sollicité l'honneur de faire partie de cette société, qu'on m'avait demandé et qu'elle n'avait pour moi d'autre résultat que de me faire payer une cotisation tous les ans.

Aujourd'hui je les lâche, j'en ai assez, j'ai eu l'occasion de l'écrire, la Fraternelle devait être une réunion de familles destinée à faire passer de bonnes et honnêtes soirées à notre jeunesse, à l'exclusion de toute idée politique.  
C'est devenu une coterie ayant un but d'obstruction municipale. Dans ces conditions il nous convient de nous retirer.  
Je cite un exemple : M. Huby est le seul imprimeur de Nanterre, il est membre de la Société. Que fait le conseil d'administration de la Société composé d'ennemis de la municipalité ? Il retire à M. Huby l'impression des papiers de la Société, parce que M. Huby est l'ami de la municipalité.  
Il décide que les impressions seront partagées entre tous les imprimeurs de Nanterre, alors qu'il sait bien qu'il y a un seul et unique imprimeur.  
En présence d'un fait aussi révoltant, sans nous consulter, spontanément, nous nous sommes trouvés plusieurs démissionnaires. Il y en aura d'autres.  
J'avoue qu'à la place de M. Huby, il ne passerait pas dans ce journal une ligne concernant la dite Société, à moins qu'elles ne fussent payées, au tarif des annonces.  
Il y aurait bien des choses à dire sur le rôle de la dite Société, sur son utilité et la façon dont elle pourrait être avantageusement remplacée. Nous le dirons une autre fois.  
HENRY ORIOL.

C'est donc avec peine que je vois paraître, sous la rubrique : Nanterre, des titres d'articles tels que le « Socialo Hénappe » (sic), où sous des termes et expressions outrageantes on vise votre maire et, où, sous des assertions mensongères, auxquelles j'oppose le démenti le plus formel, celui qui annonce dans ce journal, la convocation des membres de la réunion de l'Union des Commerçants n'a certainement pour but que la désunion.

C'est donc dans l'intérêt de votre Société, de même que dans l'intérêt de la Commune, qu'en présence de ces grossièretés je m'adresse aux honnêtes gens de votre corporation pour connaître le nom de l'auteur, dont la laideur, sans doute, doit être à la hauteur de sa haineuse prose.

Vous réproverez, je l'espère, le langage de cet inqualifiable et ignoble personnage qui, certainement, au point de vue commercial, ne doit pas être digne d'accueillir son nom auprès des votres ; ce qui me le fait supposer c'est que dans sa lettre il considère votre société comme un repaire.

Je ne doute pas que vous l'exécutez comme il le mérite, et c'est dans cet espoir que je vous assure à nouveau de mes sentiments dévoués.  
A. HENNAPE.  
Maire de Nanterre.

P.-S. — L'espère, Messieurs, que vous aurez assez d'autorité morale sur le journal, votre organe, pour y faire insérer cette réponse dans le prochain numéro et vous remercie d'avance.

**Au Paradis**  
par fil spécial  
Chers lecteurs, je reçois de mon vieil ami la dépêche suivante dont je m'empresse de vous faire part :  
Ma vieille branche, Je suis sûr que tu te figurais que j'avais rendu mon âme au patron. Je m'empresse de te rassurer.  
Par ouï dire, tu sais qu'il fait passablement chaud chez nous, et ton vieux copain, ayant voulu aller un peu vadrouiller au dehors, a, par suite des premiers froids, pincé l'influenza qui n'est pas, je te l'affirme, une invention du patron.  
Enfin, bref, je suis rétabli et je viens t'en conter une bien bonne, comme dit mon ami Villemessant.  
Il y a eu un branle-bas du diable (chut ! je me prends à jurer comme le vieux Pierre) chez nos voisins du Paradis.  
Paraitrait qu'à la suite des supplications du vieux porte-claf, le Père éternel aurait envoyé le représentant de la Callebasse vide de Nanterre au Purgatoire.  
Et tout cela parce que le vieux pipelet (que le patron confonde) aurait reconnu

**Tribune Libre**  
Nanterre, le 26 octobre 1899.  
Messieurs les Membres de l'Union des Commerçants,  
Un de mes amis me communique le journal, la Fédération commerciale, qui paraît-il, est l'organe officiel de votre Société.

En donnant un avis favorable pour la constitution de l'Union des Commerçants, je supposais que les commerçants de Nanterre ne s'occuperaient uniquement que des intérêts réels de la corporation, et non de politique.

Or, j'ai ouï dire que la feuille en question est envoyée aux commerçants de la localité, moyennant une redevance de 2 francs prélevée sur les cotisations de la Société.

que le miroir à trois faces, dont on lui avait fait cadeau pour ses anges, n'était tout simplement qu'un miroir à trois faces.

Les matières employées par le Miroitier n'étaient pas d'excellente qualité, il ne restait plus que de vulgaires carreaux dont aucun vitrier n'aurait voulu se servir.

— Bon, dit saint Pierre, qui, tout en prenant une chique, bouillait dans sa peau — pour mes anges passe encore.

Mais attendons donc, paraîtrait que le vieux lascar qui tire le cordon où tu sais, s'était servi des douze pots de colle qu'il s'était fait panamiser, et il faut croire que la dite colle était de mauvaise qualité, puisque le siège est toujours aussi branlant, et de plus, deux magnifiques chats angoras, qu'affectionnait particulièrement le concierge du Paradis ont été, par suite des émanations de la dite Colle, empoisonnés.

— Bon Dieu de bon Dieu ! dit saint Pierre en machonnant sa chique — est-ce que j'aurai été roulé ?

Et ce n'est pas tout, il avait envoyé à son cuisinier en chef les fameux lapins de garenne du Tabellion, afin de les faire friasser à certaine sauce qu'il a en haute estime.

Il humait déjà en perspective, dans l'air, les senteurs du frichti, et s'en pourléchant les babines, quand, hélas ! un marmittin vint le prévenir que les fameux lapins étaient empaillés.

Blême de déception et de colère, saint Pierre faillit avaler sa chique de travers, il se dirigea froidement vers le trône de son patron.

— Seigneur, dit-il, soyez miséricordieux, je me suis laissé poser plusieurs lapins. Cette âme ne vient pas d'un Juste. Je viens vous prier de l'envoyer au Purgatoire.

— Comme de raison, répondit le Père Eternel — il a l'air pas mal bilieux, envoyons-le au Purgatoire.

Ainsi soit-il !

V. RIDIQUE.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Août 1899

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Publicité des séances du Conseil, proposition de M. Leclerc renvoyée à la Commission du budget.

M. le Maire rappelle la proposition faite à la dernière séance par M. Leclerc, au sujet de l'utilité pour le public d'avoir un journal officiel ou officiel, relatant sans parti pris les rapports des Commissions, les compte-rendus exacts des séances du Conseil, les délibérations prises.

Le Conseil renvoie la question à la Commission du budget.

Séance du 17 Septembre 1899

Rapport de M. le Maire  
Presse

Votre Commission du budget, à l'unanimité, a reconnu, Messieurs, l'utilité qu'il y avait de mettre le public au courant de nos travaux en nous permettant de faire insérer avec la plus grande impartialité et sous la responsabilité de l'administration, les rapports sur les budgets, les séances du Conseil et les rapports importants de vos commissions, se conformant, en cela, aux lois qui nous régissent.

Le rapport de M. le Maire est adopté à l'unanimité.

Leçons de Français et d'Anglais  
PRIX MODÉRÉS

M<sup>me</sup> SIBILLE, rue du Vieux-Pont  
(LES CHRYSANTHÈMES)

## LE CHANTAGE CLÉRICAL

Nous lisons sous ce titre un article du Radical.

Allons-nous laisser, comme en Bretagne, notre charmante ville de Nanterre passer sous le joug des calottins ?

Nanterre, un des plus beaux fleurons du département de la Seine, va-t-il passer pour aussi arriéré qu'un bourg bas-breton ?

Si nous n'y veillons pas, ça peut se faire. Mais cela ne se fera pas, nous sommes là !

Chers lecteurs, je cite l'article :

Dans toute la France les mêmes manœuvres sont employées par l'Eglise pour enlever les enfants à l'enseignement laïque. Mais, c'est particulièrement en Bretagne que le parti cléricale agit avec une audace inouïe. Un de nos amis qui vient de parcourir cette province y a relevé un certain nombre de faits qu'il nous rapporte.

Nous les enregistrons non seulement pour les dénoncer, mais encore pour montrer combien sont à encourager, à soutenir les malheureux instituteurs de l'Etat en lutte continuelle contre le clergé, qui mène contre eux une guerre incessante, mettant toute son activité, toute sa duplicité à arracher les petits à l'école communale.

Dans un village, le recteur interdit aux commerçants de vendre quoi que ce fût à l'institutrice laïque, qui littéralement, ne pouvant se procurer les vivres nécessaires à son existence, mourut de faim et de chagrin.

Autre part, une mère de famille se refusait obstinément à plaquer sa petite fille dans une école chrétienne, le curé l'effraya sur le sort de son mari, un marin qui aurait dû être rentré de la pêche depuis plusieurs jours déjà, et l'assura qu'elle devait redouter que Dieu, dans sa colère vengeresse ne l'eût choisi pour victime.

La pauvre femme fut affolée. L'école communale perdit une élève que gagna l'école congréganiste.

Dans un autre endroit le curé dit carrément aux femmes d'ouvrières, dont les enfants fréquentent l'école communale : « Si vous ne nous envoyez pas votre fils ou votre fille, votre mari sera chassé du chantier ! » et la menace est mise à exécution si les parents ne cèdent pas.

Plus loin, le recteur prévient un père et une mère malades, sans ressources, qu'il les fera rayer du bureau de bienfaisance, que tout secours leur sera supprimé si les petits ne lâchent pas l'école publique.

Nous pourrions longtemps continuer ces citations. Celles-ci suffisent pour prouver que le parti cléricale a organisé en notre pays un véritable et général chantage, devant lequel, trop souvent, les instituteurs isolés, sans appui, se sentant entourés d'ennemis, doivent céder.

C'est à l'Etat de défendre, contre des adversaires aussi malhonnêtes, aussi dénués de scrupules, ses agents. C'est à l'Etat d'empêcher que les jeunes générations soient arrachées à sa tutelle pour les livrer au clergé qui les élève dans le mépris et la haine des institutions républicaines.

Non, Nanterre, à la veille d'ouvrir le xx<sup>e</sup> siècle, ne voudra pas se mettre au banc de la civilisation.

Pour l'intelligence de nos enfants et contre l'abrutissement, il nous faut des écoles laïques. Nous les aurons, malgré et contre tout.

Jules OUVRIER.

## A LOUER CHAMBRE confortable, pour employé, 25 fr. par mois. S'adresser 18 boulevard du Levant.

## Papier Mantelet timbré

### SIMPLE REMARQUE

Comme on a pu le lire dans le dernier numéro du journal, le Secrétaire provisoire du Conseil municipal de Nanterre a envoyé du papier timbré au maire républicain de notre ville.

Ce Monsieur ne veut pas être affiché. Le blackboulé de 1884, qui malgré ses grossesses s'est glissé par une légère fissure électorale dans le sein du Conseil communal, était pourtant à cette époque un fervent adorateur des affiches, et je ne puis mieux en convaincre mes lecteurs, qu'en mettant sous leurs yeux la phrase suivante, extraite de l'adresse aux électeurs qui n'avaient pas voulu l'entendre dans une réunion publique où il avait été bafoûé ; elle est datée du 28 avril 1884 :

« J'aurais fait afficher (j'aime les affiches), etc. »

Les électeurs de Nanterre finiront bien par voir qu'au détriment de nos intérêts on s'acharne, avec une animosité sans exemple, contre un homme, qui, la vie ne nous appartenant pas, peut disparaître du jour au lendemain.

Et ce que nous devons rechercher, ce n'est pas la lutte pour l'homme, qui n'en a cure et qui cependant ne dévoue journellement pour nous, mais la lutte pour nos intérêts locaux et nos principes républicains compromis par une fraction de ligueurs jésuitiques.

Aux républicains indépendants, aux radicaux, aux socialistes, je le répète, c'est ce que nous ne devons pas perdre de vue.

Je ferai remarquer aux électeurs qui me lisent que le dit Mantelet désigne comme son domicile réel, le numéro 414, DE LA RUE SAINT-HONORE, A PARIS.

Son domicile à Nanterre ne serait qu'un simple vide-bouteilles, ayant renoncé à être candidat à Paris, où il aurait reçu les pommes cuites, qui l'attendent prochainement à Nanterre.

Pour finir je crois devoir mettre aussi sous les yeux de ceux qui n'en auraient pas eu connaissance, l'état des dépenses d'huissier faites par le sieur Mantelet.

1° Constat.....	19.20
Timbre-copie.....	1.20
2° Signification.....	13.20
Timbre.....	60
Total.....	34.20

Faut-il qu'il en gagne de la galette dans le commerce des miroirs pour la jeter ainsi par les fenêtres quant à l'approche de l'hiver, tant de nécessiteux en auront besoin.

Où alors, d'où vient l'argent ? Peut-être du fameux comité Badureau, Balandard, Cabochon et C<sup>ie</sup>.

UN PROLÉTAIRE.

DEMANDEZ  
L'ANNUAIRE-GUIDE DE NANTERRE  
chez tous les Marchands de Journaux  
et Bureaux de Tabac  
Prix : 1 franc  
Indispensable à tous les commerçants

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Octobre 1899

La séance est ouverte à 9 h. moins cinq, sous la présidence de M. Hennape, maire, tout monde est présent, sauf M. Blusson.

Pour ne pas perdre de temps, M. Hennape demande que le secrétaire précédemment nommé, remplisse les fonctions.

Jules OUVRIER.

Le Conseil accepte et M. Mantelet prend place au bureau ; on procède à l'appel nominal et le secrétaire lit le procès-verbal qui est accepté, après quelques observations de M. Mantelet auquel répond M. Hennape.

La suite de la discussion des précédentes séances ramenait la question des écoles.

M. Roy lit un long factum, quelque peu embrouillé, et une longue discussion de deux heures, à laquelle prennent part principalement : MM. Hennape, Caroni, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Gautier, Roy, Mantelet et Péan, s'engage. On arrive à être presque d'accord, sauf une question de différence de rédaction ou plutôt de priorité sur laquelle la majorité s'entête et que nous expliquerons plus longuement à un autre moment.

Enfin on met la motion Roy au vote par appel nominal.

S'abstiennent : MM. Hennape, Mothé, Beaudé ; votent contre : Caroni, Boun, Lebouvier, Bloccaux, Duval, Wulfrand ; votent pour : les 12 membres de la majorité.

Sur la proposition de M. Hennape et pour faire droit à deux pétitions soumises par les intéressés, le Conseil vote un crédit provisoire de 2,000 francs pour assurer le transport aux écoles des élèves du Plateau et du Petit-Nanterre, jusqu'à la construction des nouvelles écoles.

Ensuite viennent plusieurs affaires que nous énumérons brièvement, le compte-rendu officiel que nous publierons la semaine prochaine les expliquera à nos lecteurs.

Approbation de la proposition Bequet-Hue, pour la fourniture du chauffage des bâtiments communaux.

Rapport de la Commission des Eaux et du Gaz, où M. Péan, l'admirable professeur et préparateur au baccalauréat, nous tient sous le charme de sa parole abondante et facile (oh ! combien) pendant de bien longs instants.

Question de M. Roy, sur l'occupation du sol des chemins par les Compagnies du chemin de fer de l'Ouest et du Gaz.

Question de M. Bloccaux au sujet du remplacement des becs de gaz de 120 litres par des becs de 140 et de MM. Roy et Rotty pour le retablisement de la chambre noire.

Question de M. Doublet sur le nettoyage des ruisseaux par les cantonniers, et la taxe de balayage.

Prorogation de l'octroi de banlieue (question de forme), restée en panne malgré l'utilité d'une prompte réponse, réclamée déjà deux fois par la préfecture, pour permettre au rhéteur Péan, un long rapport qui nous donnera la mesure de ses facultés oratoires et gesticulatives.

Etablissement d'un nouveau mode de chauffage de la Mairie par des poêles, au lieu du calorifère.

Question du personnel des écoles. Question du square de la Gare. Et la séance est levée à minuit juste.

A la Botte Bourguignonne

Anc<sup>ie</sup> M<sup>me</sup> U. VIROT

E. CARRÉ

Successeur  
3, rue de Saint-Germain, 3  
NANTERRE (SEINE)

CHAUSSURES DE LUXE & DE TRAVAIL

RÉPARATIONS  
Elegance et Solidité garanties

PIEVRE APHTEUSE OU COCOTTE  
(Suite)

Principaux symptômes  
de la Fièvre Aptreuse

La maladie se manifeste d'abord par un état de fièvre avec manque d'appétit, sécheresse de la bouche, soif vive. Chez la vache, il se produit une diminution

notable de la sécrétion du lait. Puis les aphtes ou boutons suivis des ulcérations caractéristiques de la maladie, apparaissent dans la bouche (pourtour des lèvres et gencives, intérieur des joues, langue), aux mamelles ou entre les ongles, aux aisselles, etc.

La suite de la discussion des précédentes séances ramenait la question des écoles.

M. Roy lit un long factum, quelque peu embrouillé, et une longue discussion de deux heures, à laquelle prennent part principalement : MM. Hennape, Caroni, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Gautier, Roy, Mantelet et Péan, s'engage. On arrive à être presque d'accord, sauf une question de différence de rédaction ou plutôt de priorité sur laquelle la majorité s'entête et que nous expliquerons plus longuement à un autre moment.

Enfin on met la motion Roy au vote par appel nominal.

S'abstiennent : MM. Hennape, Mothé, Beaudé ; votent contre : Caroni, Boun, Lebouvier, Bloccaux, Duval, Wulfrand ; votent pour : les 12 membres de la majorité.

Sur la proposition de M. Hennape et pour faire droit à deux pétitions soumises par les intéressés, le Conseil vote un crédit provisoire de 2,000 francs pour assurer le transport aux écoles des élèves du Plateau et du Petit-Nanterre, jusqu'à la construction des nouvelles écoles.

Ensuite viennent plusieurs affaires que nous énumérons brièvement, le compte-rendu officiel que nous publierons la semaine prochaine les expliquera à nos lecteurs.

Approbation de la proposition Bequet-Hue, pour la fourniture du chauffage des bâtiments communaux.

Rapport de la Commission des Eaux et du Gaz, où M. Péan, l'admirable professeur et préparateur au baccalauréat, nous tient sous le charme de sa parole abondante et facile (oh ! combien) pendant de bien longs instants.

Question de M. Roy, sur l'occupation du sol des chemins par les Compagnies du chemin de fer de l'Ouest et du Gaz.

Question de M. Bloccaux au sujet du remplacement des becs de gaz de 120 litres par des becs de 140 et de MM. Roy et Rotty pour le retablisement de la chambre noire.

Question de M. Doublet sur le nettoyage des ruisseaux par les cantonniers, et la taxe de balayage.

Prorogation de l'octroi de banlieue (question de forme), restée en panne malgré l'utilité d'une prompte réponse, réclamée déjà deux fois par la préfecture, pour permettre au rhéteur Péan, un long rapport qui nous donnera la mesure de ses facultés oratoires et gesticulatives.

Etablissement d'un nouveau mode de chauffage de la Mairie par des poêles, au lieu du calorifère.

Question du personnel des écoles. Question du square de la Gare. Et la séance est levée à minuit juste.

## ASCENSEUR

de la Terrasse de Saint-Germain

Les piétons et les cyclistes pourront tous peu de jours prendre l'ascenseur. Pour 0 fr. 10 ils seront transportés du bas des escaliers de la rampe des grottes à 35 mètres de hauteur, au niveau de la terrasse de Saint-Germain.

On nous annonce que les chantiers seront ouverts au public dimanche prochain 22 courant. Nous apprenons aussi qu'on organise dans le hall de l'ascenseur, pour ce jour là, une exposition d'affiches. Le prix d'entrée sera de 0 fr. 10 minimum par personne. Le maximum n'est pas tarifé, on s'en rapporte à la générosité de chacun. La recette sera distribuée aux pauvres de Saint-Germain et du Peq. Beaucoup de parisiens profiteront de cette occasion pour faire une agréable promenade et en même temps une bonne action.

AVIS Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE chez M. L. CHAUVÉAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Jégou, André, rue du docteur Foucault, 22 ; Grasset, Louis, rue de Paris, 87 ; Fauché, Suzanne, rue de Paris, 75 ; Leroux, Lucienne, rue Saint-Germain, 50 ; Gaurel, Robert, rue du Havre.

PUBLICATIONS. — M. Didier, à Ambonnay (Marne) et Mlle Lejeail, à Verdun ; M. Bucheron, à Nanterre et Mlle Pinault, au Petit-Pussigny (Indre-et-Loire) ; M. Connault, à Nanterre et Mlle Chambon, à Paris ; M. De Cock et Mlle Delplanque, à Nanterre ; M. Fromant, à Saint-Germain (Seine-et-Oise) et Mlle Lavigne, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Privat et Mlle Hurion, à Nanterre ; M. Fromenteau, à Puteaux et Mlle Aubert, à Nanterre ; M. Pilate et Mlle Raffestin, à Nanterre ; M. Sot et Mlle Guillot, à Nanterre.

DECES. — Mme veuve Jolly, 73 ans, boulevard du Midi, 13 ; Mme veuve Chironnet, 87 ans, rue Saint-Denis, 5.

A VENDRE TRÈS BON COUPE 3/4  
Maroquin vert, en bon état  
Occasion exceptionnelle. — S'adresser : 20, rue Chanzy

## Théâtres et Concerts

AU GYMNASÉ

Afin de donner satisfaction à un très grand nombre de demandes M. Porel, directeur du Vaudeville, s'est entendu avec M. M. Chamard et Alphonse Frank, directeur du Gymnase, pour continuer les abonnements mixtes dans ces deux théâtres.

La combinaison subira quelques modifications, tout à l'avantage des abonnés. Une circulaire explicative sera publiée.

A L'AMBIGU

M. Michel Carré occupe ses loisirs en maniant agréablement le pinceau. Il vient de profiter de son grand succès de *Cogne-Dur* pour broder une immense toile décorative représentant une des scènes principales de son drame, Léon Noël qui a fait là une des plus belles créations de sa carrière d'artiste, s'y détache au premier plan, très ressemblant dans quelques jours, cette toile sera placée devant le théâtre et ne manquera pas d'attirer les curieux. Voilà de la réclame bien comprise.

AU CASINO DE PARIS

Le brillant music-hall à toujours une grande affluence, la salle est littéralement bondée tous les soirs. On fait fête à Angèle Héraud, la gracieuse interprète du ballet *le Trizane*. On applaudit les danses d'Odette

Valeris, ainsi que tous les autres numéros du programme.

AU NOUVEAU-THÉÂTRE

Par suite de travaux imprévus et indispensables à faire dans la salle et sur la scène du Nouveau-Théâtre, M. M. Charles Lamoureux et W. Schütz sont dans l'obligation de reculer de huit jours toutes les représentations annoncées de *Tristan et Yseult*, de Wagner.

En conséquence, la première aura lieu, irrévocablement, le Samedi 28 octobre.

AUX FOLIES-BERGÈRES

Renouvellement complet du programme. Rentrée d'Yvette Guibert. Débuts de : Sparrow, jongleur comique ; Sisters Barrison, Willy et Charley, sisters Taylor.

AU NOUVEAU-CIRQUE

Le vélodrome d'hiver du Nouveau-Cirque remporte un succès colossal, le public s'est absolument emballé à ce spectacle nouveau et pittoresque.

AU CONCERT DE LA PÉPINIÈRE

La direction, tient croyons-nous, un gros succès avec *Le père Surbit*, drame employant de M. A. Lambert, très bien interprété par les artistes de ce coquet Music-Hall. Comme attraction, Monette, jongleur, M. M. Ransart, Fréjol, Dalbré, Mmes Rose Pompon, Nive de Pervenche, Marthe Martel, etc., donnent à la partie concert un attrait des plus artistiques.

## CHRONIQUE MÉDICALE

Comment on a tué la peste

Au moment où la politique anglaise cherche à ouvrir à la mort de nouveaux débouchés, nos savants de l'Institut Pasteur, après avoir fixé sous leurs microscopes la cause initiale de la peste, démontrent qu'ils en ont aujourd'hui trouvé le véritable remède, et que cette grande pourvoyeuse de cadavres est définitivement vaincue.

Pour se rendre compte de l'importance considérable d'une aussi merveilleuse découverte, il faut se rappeler les immenses désastres dont le terrible fléau couvrit, à maintes reprises, le vieux monde et les ravages que, de nos jours encore, il exerce dans l'Inde, le Yunnan, l'Arabie, d'où il menace d'envahir, comme autrefois, l'Europe.

L'histoire nous a laissé le récit lamentable des ruines qu'il a semées partout sur son passage et des horreurs qui l'accompagnèrent. Sans parler des épidémies qui, à diverses époques, désolèrent Athènes, Rome et l'empire des Antonins, nous citerons celle qui, plusieurs fois, au sixième siècle, partit de l'Egypte, se répandit en Perse, en Turquie et sur tout le bassin de la Méditerranée, jusqu'aux confins de l'Espagne.

A Constantinople, le nombre des morts s'éleva à dix mille par jour ; au dire de Grégoire de Tours, Narbonne, Avignon, Marseille, furent en majeure partie dépeuplées.

Cependant, après plusieurs retours successifs, elle ne reparut plus qu'à de longs intervalles.

Au quatorzième siècle, une nouvelle invasion, rapide, effrayante, éclata plus terrible que jamais et, en quelques années, après avoir décimé l'Inde et la Chine, parcourut toute l'Europe. 100,000 personnes périrent à Florence, autant à Londres, 50,000 à Paris, 150,000 en Avignon. On estime à plus de 50 millions le nombre de victimes qui succombèrent durant cette calamité.

Gui de Chauliac, qui était professeur à la Faculté de Montpellier, dit que « de l'Orient la mortalité s'étendit sur tout le monde, ou peu s'en fallut ».

« Et fust si grande qu'à peine elle laissa la quatrièmes partie des gens... »

« Le père ne visitait pas son fils, ne le fils son père. La charité était morte et l'espérance abattue. »

L'épouvante était partout. On considérait le fléau comme une punition de Dieu et, sous l'empire de cette croyance, les mourants abandonnaient tous leurs biens à l'Eglise.

« Alors se rassemblèrent pêle-mêle de hideuses confréries d'hommes et de femmes,

errant à moitié nus sur les places et dans les carrefours, se flagellant dans la journée pour faire pénitence et, la nuit, se livrant à toutes les luxures du sabbat et de la messe noire.

Ce sont ces bandes fanatiques de *Flagellants* et de *Bégards*, soutenus et excités par les prêtres, qui accusèrent les juifs d'être les auteurs de l'épidémie et les massacèrent par milliers.

Du quatorzième siècle au commencement du dix-huitième, les incursions de la peste en Europe furent encore nombreuses et cruelles. En 1722, elle sévit sur Marseille et dans toute la Provence : 80,000 personnes succombèrent. Ce fut sa dernière apparition en France.

En suite elle s'éloigna peu à peu du midi de l'Europe, abandonnant même l'Egypte, son antique foyer ; on paraissait donc fondé à la classer dorénavant au rang des maladies éteintes.

(A Suivre).

## VENTE

Sur Surenchère du sixième au Palais de Justice, à Paris, le jeudi 26 octobre 1899, 2 heures.

Propriété sise à NANTERRE (Seine) 11 et 13, route de Cherbouge

Mise à prix : 17.550 fr.  
S'adresser à M<sup>me</sup> THIELLER avoué à Paris, 30 quai du Louvre ; M<sup>me</sup> LORIT, avoué à Paris, 150 rue de Rivoli et M<sup>me</sup> BOURGOIN, notaire à Nanterre

## VENTE

Sur Licitacion, le Jeudi 9 Novembre 1899, à 2 heures de relevée en l'étude de M<sup>me</sup> DUMESNIL, notaire à Rueil (Seine-et-Oise) de :

1<sup>o</sup> UNE MAISON  
Sise à RUEIL (Seine-Oise), Rue du Gué, n<sup>o</sup> 20  
Mise à prix : 5000 fr.

2<sup>o</sup> UNE MAISON  
Sise à NANTERRE, boulevard National, n<sup>o</sup> 1  
Mise à prix : 5000 fr.

S'adresser à : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> THIELLER, avoué, 30, quai du Louvre ; à Paris : 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> DUMESNIL, notaire à Rueil ; 3<sup>o</sup> sur les lieux pour visiter.

M. Arthur Savaète, éditeur et rédacteur en chef de la *Revue du Monde catholique*, 76, rue de Saint-Pères, à Paris, a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre courant cette *Revue* deviendrait *bi-mensuelle*.

On sait que cet important organe des intérêts catholiques et français est favorisé des patronages les plus élevés, et puise ses documents et ses articles aux meilleures sources françaises et étrangères.

Non seulement M. Savaète améliore la périodicité de la *Revue du Monde catholique*, il en augmente aussi le volume et le texte ; il double la qualité du papier et s'adjoint de nouveaux et éminents collaborateurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande, et une prime d'une valeur égale au prix de l'abonnement est accordée à tout nouvel abonné.

S'adresser à M. Arthur Savaète, 76, rue de Saint-Pères, Paris.

## EN 20 JOURS

GUÉRISON RADICALE de l'Anémie  
Par le *FLIXIR DE S<sup>t</sup>-VINCENT-DE-PAUL*

Seul Produit autorisé spécialement. Pour renseignements, s'adresser aux bureaux de la CROIX-ROUGE, 108, rue Saint-Dominique, PARIS. GUINOT, Pharmacie-Généraliste, 1, Passage Bachelier, Paris. En vente dans toutes les Pharmacies.

## A vendre

BEAU BUREAU  
en Chêne sculpté

Mesurant 1 m. 60 sur 63 c. de large. — 125 fr. — S'adresser 3, avenue de la République.